

PLR.Les Libéraux-Radicaux BE, Neuengasse 20, CH-3011 Berne

Direction de l'instruction publique et de la culture
du canton de Berne
Office de l'enseignement supérieur
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

Berne, 16 juillet 2020

Par courriel : PolitischeGeschaefte.bkd@be.ch

**Loi portant sur l'adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE)
– Procédure de consultation**

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'occasion qui nous est donnée de nous prononcer sur la loi portant sur l'adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.

Sujet de la révision

- › La principale innovation du nouveau Concordat réside dans la création d'un Conseil de la HEP-BEJUNE situé entre le niveau politique du Comité stratégique constitué des représentants des trois gouvernements cantonaux d'une part et le niveau opérationnel assuré par le rectorat d'autre part. Ce nouvel organe de pilotage apporte à la conduite de la Haute Ecole un point de vue externe. Il proposera des axes stratégiques pour l'accomplissement de trois missions fondamentales de la HEP-BEJUNE : la formation, la recherche et les prestations de services. Ce modèle existe déjà dans la plupart des Hautes Ecoles suisses et répond à une attente formulée depuis longtemps.
- › La deuxième innovation est le pilotage de l'institution sur la base d'une stratégie et d'un contrat de prestation quadriennaux qui permettront tant à la HEP-BEJUNE qu'aux trois cantons qui la financent d'avoir une vision du développement de l'institution à moyen terme. Ce modèle de gouvernance se rapproche ainsi de celui en vigueur à la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) et de celui appliqué par le canton de Berne dans ses trois propres Hautes Ecoles.

Prise de position

- › Le concordat initial date de 2000 et doit être mis à jour en fonction de l'environnement de développement des Hautes Ecoles en Suisse. En particulier dans les domaines suivants : organisation des rapports hiérarchiques, tâches et compétences des divers organes, développement durable, égalité, mobilité, mandats de prestations.
- › En vue de l'accréditation institutionnelle de la HEP-BEJUNE, son concordat doit être actualisé.
- › Le canton de Berne a obtenu des éléments revendiqués depuis des années, notamment la création d'un Conseil de la HEP-BEJUNE et la mise en place d'une stratégie et d'un contrat de prestation quadriennaux. Ces deux principales nouveautés permettent d'améliorer le pilotage de la Haute Ecole.

Conclusion

La Loi portant sur l'adhésion au Concordat instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel peut être approuvée sans réserve.

Nous vous remercions de prendre en compte notre prise de position.

Meilleures salutations

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Berne



Pierre-Yves Grivel
Président



Stefan Nobs
Secrétaire général